EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260625-20260605A-DE

Nombre de membres :	
en exercice	19
présents	16
votants	19

L'an deux mille vingt-six,
Le 25 juin à 19 heures 00,
le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff, Maire.

Date de convocation : 20 mai 2026.

Présents : Pierrick Le Boterff, Valérie Richard, Nicolas Simon, Thérèse Clément, Denis Jannot, Mathilde Mainguet, Aiesha Greenfield, Aurélien Ride, Jérémy Ryo, Nicolas Roussel, Mathilde Dumontet, Émilie Texier, Kevin Dedieu, Camille Rouxel, Manon Pelote, Vincent Hallier.
Absents excusés : Mickaël Rio (Pouvoir Pierrick Le Boterff), Delphine Ollivier (Pouvoir Emilie Texier), Loïck Jeannenot (Pouvoir Thérèse Clément).
Absents :
Secrétaire de séance : Denis Jannot.

Délibération numéro : 20260605A
Objet : Vote de subventions.

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu le budget de la commune ;
- Vu les demandes de subventions reçues en mairie.

Monsieur le Maire expose.

Diverses demandes de subventions ont été adressées à la commune. Elles ont été examinées par la commission finance qui, après discussions et échanges de vues fait la proposition ci-dessous.

Subventions accordées aux associations	Proposition 2026
Associations communales	
Pot'Agés	300.00 €
Club des retraités	400.00 €
FNACA	500.00 €
Tiken'Trail	500.00 €
Sous-total	**1700.00 €**
Autres associations	
Arc-en-ciel gacilien	15.00 €
Fanfare de Peillac	50.00 €
Rêves de clown	50.00 €
Solidarité paysans	50.00 €
Souvenirs français	50.00 €
Sous-total	**215.00 €**
Total général	**1915.00 €**

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260625-20260605A-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De voter les subventions aux associations ci-dessous.

Subventions accordées aux associations	Proposition 2026
Associations communales	
Pot'Agés	300.00 €
Club des retraités	400.00 €
FNACA	500.00 €
Tiken'Trail	500.00 €
Sous-total	**1700.00 €**
Autres associations	
Arc-en-ciel gacilien	15.00 €
Fanfare de Peillac	50.00 €
Rêves de clown	50.00 €
Solidarité paysans	50.00 €
Souvenirs français	50.00 €
Sous-total	**215.00 €**
Total général	**1915.00 €**

Cette décision du Conseil municipal sera exécutée par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122 – 21 du Code général des collectivités territoriales.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Denis Jannot.

Le Maire,

Pierrick Le Boterff.

MAIRIE de SAINT-VINCENT-sur-OUST (Morbihan)